



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/02

**Objet : Bassin du lavoir-abreuvoir de Montépin –
Délégation de maîtrise d'ouvrage - Passion Patrimoine
- Tranche 2**

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

Date de réunion : 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 25 janvier à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h12), M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Gauthier SAVART qui a donné pouvoir à M. PAIN Philippe et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques,

Était absent : M. FERNANDES Michel jusqu'au 20h11

Mme LAFAY Monique est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible, afin d'assurer la cohérence des travaux, de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration du bassin du lavoir-abreuvoir de Montépin (tranche 2) avec l'association « Passion patrimoine ».

La tranche 2 correspond aux travaux suivants :

- Prestation de l'association : intervention des bénévoles, mise en sécurité du site (élaboration d'un plancher sur le bassin, récupération, nettoyage et stockage des pierres), réalisation du trop-plein du bassin (creusement d'une petite fondation, coulage de la fondation avec scellement buse verticale de protection, raccordement tuyaux PVC au drain actuel avec remontée dans la buse, mise en place d'une grille fonte au-dessus).
- Prestations extérieures : honoraires architecte du patrimoine, étude environnementale (état des lieux (faune, flore, ...) et projet), terrassements (dégagement des terres, confection d'un radier + drains, remise en place des terres après travaux), construction (élaboration d'un mur en agglos, élévation d'un mur en pierres + joints, couverture en pierres assemblées)

Le montant de cette tranche n°2 est estimée à 57 000 € TTC hors réalisation du trop-plein du bassin.

Il y aurait environ 12603,24 € de mécénat d'entreprise.

Le montant de la prestation globale de délégation de maîtrise d'ouvrage s'élève à zéro euro. Le Conseil municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération ainsi que tous les documents y afférent.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 25/01/2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240125-2024-02-DE
Date de télétransmission : 2024-01-25
Date de réception préfecture : 31/01/2024